

## Décisions du conseil municipal de Martiel d'Avril 2024

- 1- Budget général 2024 : La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 908 319,72€ et la section d'investissement s'équilibre à 1 505 075€.  
Les deux principales opérations prévues en investissement sont d'une part le lancement de l'opération « éco ilot Paul Faure » comportant la rénovation de la maison ainsi que et la viabilisation du terrain attenant et d'autre part la transformation de la chaufferie au fuel de la salle des fêtes de Martiel par une chaufferie à bois. Pour ces deux opérations l'appel d'offre du marché a été émis sous forme d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence mis en ligne le mardi 15 avril. Les documents de ce dossier sont accessibles à partir du site internet de la commune à la rubrique « [www.martiel.fr/vie-municipale/marches-publics/](http://www.martiel.fr/vie-municipale/marches-publics/) ». Les autres actions prévues en investissement sont des travaux de voirie (rue du château d'eau), équipement de l'éclairage public en luminaires à leds, restauration du four à pain de Besse, aménagement de vitrine dans la sacristie de Martiel, installation de radars de limitation de vitesse sur la traverse du village d'Elbes, dans la salle du conseil municipal installation d'un vidéo projecteur et remplacement des rideaux, au Juge restauration du socle d'un calvaire (travail réalisé fin 2023). Il est à noter que certains de ces investissements sont prévus sous réserve d'acceptation des demandes de subventions sollicitées par la commune auprès des différents partenaires
- 2- Budget d'assainissement : La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 666,59 € et la section d'investissement s'équilibre à 134 029,50€